

# M Société

Génération quoi : qui sont les jeunes de 18-34 ans ?

## Le président de l'université de Toulon et deux de ses vice-présidents suspendus par Valérie Pécresse

Le Monde.fr | 19.10.2009 à 13h59 • Mis à jour le 19.10.2009 à 20h42 |

Par Philippe Jacqué

[Abonnez-vous à partir de 1 €](#)
[Réagir](#)
[Classer](#)
[Partager](#)
[f](#)
[t](#)
[g+](#)
[in](#)
[p](#)

[Recommander](#) [Partager](#) 75 personnes le recommandent. [Inscription](#) pour voir ce que vos amis recommandent.

Laroussi Oueslati, président de l'université de Toulon, et Pierre Sanz de Alba, vice-président du conseil d'administration et Yves Lucas, Vice-Président du conseil des études et de la vie universitaire ont été suspendus, lundi 19 octobre, de leurs fonctions électives par Valérie Pécresse.

La ministre chargée de l'enseignement supérieur a pris cette décision après avoir pris connaissance du rapport complémentaire de la mission de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche qu'elle a diligenté suite à des "présomptions de dysfonctionnements consécutifs à la décision de lancement d'une procédure disciplinaire" contre le président de l'université de Toulon dans le cadre d'une enquête sur un éventuel trafic de diplômes dans l'université, révélée par *Le Monde*, le 26 mars 2009.

Selon le ministère, "le rapport complémentaire fait apparaître que le président et son équipe de direction ont entravé l'enquête administrative, avec des mises à l'écart, pressions, intimidations et menaces de représailles à l'encontre d'enseignants-chercheurs et de personnels de l'université et une saisine de documents qui peut laisser supposer une tentative de destruction de preuves".

Ce rapport fait suite à un premier rapport de la même inspection qui, début septembre, avait mis en lumière des irrégularités graves liées aux procédures d'admission des

**EN CONTINU 06:25 Le Japon juge "dangereuse" la création d'une zone de défense aérienne chinoise**

saisine de la section disciplinaire de cette université. Selon le ministère "l'engagement de ces poursuites par le recteur a toutefois été retardé du fait des irrégularités qui avaient entaché l'élection de la section disciplinaire. Le recteur a saisi le 22 octobre la présidente nouvellement élue de la section disciplinaire du conseil d'administration de l'université du sud Toulon-Var pour lui notifier les griefs reprochés à M. Oueslati et demander que des poursuites soient engagées à son encontre. "

**Philippe Jacqué**  
 Journaliste au Monde
 [Suivre](#)

[Recommander](#)
[Envoyer](#)
[f](#) 75 personnes le recommandent. [Inscription](#) pour voir ce que vos amis recommandent.
   
[Abonnez-vous](#)